



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 13 janvier 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Régis Soucy, conseiller au siège no. 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 19 h 32.

RÉS.01.01.25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

RÉS.02.01.25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE, DES TROIS PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE AINSI QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, les **trois (3) PROCÈS-VERBAUX** des séances extraordinaires du 16 décembre 2024 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.01.25

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE :**

- Les comptes payés, chèques n^{os} 35823 à 35830 inclus, et les déboursés n^{os} 96 à 135 inclus, pour un montant de 98 765.89 \$;
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 35831 à 35881 inclus, et les déboursés par AccèsD à effectuer n^{os} 136 à 150 inclus, pour un montant de 67 241.48 \$;
- Total des comptes pour le mois de décembre 2024 : 166 007.37 \$.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.25

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 9 JANVIER 2025

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes à payer, déboursés par AccèsD n^{os} 151 à 155 inclus, pour un montant de 1 354.98 \$.

ADOPTÉE

RÉS.05.01.25

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2025 (AU BESOIN LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2025, exécuter des travaux d'urgence non planifiés, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Route 132);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe audit ministère;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est valide pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000. \$);
- Que le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

ADOPTÉE

RÉS.06.01.25

AUTORISER SIGNATURE & PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics, à présenter au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués sur le territoire de la municipalité et ce, pour l'année 2025.

ADOPTÉE

RÉS.07.01.25

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – REDDITION FINALE – CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme PRABAM, la municipalité a réalisé certains travaux sur un immeuble admissible, soit l'Hôtel de Ville sis au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat;

ATTENDU QU'au terme des travaux réalisés, la Ville a dressé une reddition de comptes dont le Conseil a pris connaissance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal **ENTÉRINE** et **CONFIRME** la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dressée dans le cadre du **Programme PRABAM**.

ADOPTÉE

RÉS.08.01.25

EMBAUCHE – POSTE D'OPÉRATEUR DE PELLE-OPÉRATEUR – AFFICHAGE INTERNE DU 10 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE le poste d'opérateur de pelle-opérateur laissé vacant par la démission de son titulaire le 13 novembre 2024 doit être comblé;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2024, conformément aux dispositions de la Convention collective des employés municipaux de Cap-Chat (CSN), un poste d'opérateur de pelle-opérateur, affecté au Service de la voirie et des travaux publics, fut affiché à l'interne;

ATTENDU QU'au terme de l'affichage du poste, seul, monsieur Jérémy Dumont a déposé dans la forme et le délai prescrits, une lettre d'intention accompagnée de son curriculum vitae;

ATTENDU QUE monsieur Jérémy Dumont exerce déjà, depuis son entrée au service de la Ville, diverses tâches dont celles d'un opérateur de pelle et celles correspondant à la conduite d'autres engins de chantier;

ATTENDU QUE monsieur Jérémy Dumont possède les qualités, et à l'exception du permis de conduire de classe 3-FM, les exigences requises afin de pourvoir le poste d'opérateur de pelle-opérateur;

ATTENDU QUE lors de son embauche au poste qu'il occupe présentement de journalier-opérateur, le Conseil avait pris acte de l'intention de monsieur Jérémy Dumont de faire les démarches requises pour l'obtention d'un permis de conduire de classe 3-FM;

ATTENDU QUE parmi les exigences requises pour l'obtention du poste d'opérateur de pelle-opérateur celle de posséder un permis valide de la classe 3-FM était mentionnée à l'affichage;

ATTENDU QUE monsieur Jérémy Dumont a entamé les démarches afin d'obtenir de la Société d'assurance automobile du Québec son permis de classe 3-FM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité :

- De **PRENDRE ACTE** du fait que monsieur Jérémy Dumont a entamé les démarches afin d'obtenir son permis de conduire de classe 3-FM;

- D'**EMBAUCHER** monsieur Jérémy Dumont, au poste d'opérateur de pelle-opérateur, à compter du 13 janvier 2025, à l'échelon 4 de l'échelle salariale et aux conditions prescrites par la Convention collective des employés municipaux de Cap-Chat (CSN) 2023-2027;
- D'**ACCORDER** à monsieur Jérémy Dumont un délai de douze (12) mois, échéant le 13 janvier 2026, pour lui permettre d'obtenir de la SAAQ son permis de conduire de la classe 3-FM.

ADOPTÉE

RÉS.09.01.25

AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURE AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est disponible depuis le 1^{er} décembre 2024 dû à la démission de son titulaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Convention collectives des employés municipaux de Cap-Chat (CSN), le poste a été affiché à l'interne le 10 décembre 2024;

ATTENDU QU'au terme du processus d'affichage interne, aucune candidature n'a été reçue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le directeur général-greffier à initier les démarches d'appel de candidature à l'externe afin de combler le poste d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – SERVICE D'INGÉNIEURIE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE NICOLAS / BUDGET RÉG. 2024

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité d'**AUTORISER le paiement à la FQM**, de la facture numéro 11470 datée du 31 octobre 2024, au montant de **542.70 \$ plus taxes**, pour des services professionnels rendus en lien avec le Projet de construction d'un mur de soutènement de la rue Nicolas et d'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier 2024**.

ADOPTÉE

RÉS.11.01.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE CARDIO CHOC – ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS ET FRAIS DE LIVRAISON / BUDGET RÉG. 2024

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité d'**AUTORISER le paiement à l'entreprise Cardio Choc**, de la facture numéro 35117 datée du 5 décembre 2024, au montant de **3 847.95 \$ plus taxes**, pour l'achat et la livraison de deux défibrillateurs, de marque Philips Heartstart, et d'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier 2024**.

ADOPTÉE

RÉS.12.01.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – PRIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU 31 DÉCEMBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2025 – ASSUREUR BENEVA, ASSURANCES GÉNÉRALES – 11 085. \$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER le paiement à BENEVA, Assurances générales, de la facture datée du 19 décembre 2024, au montant de 11 085. \$ + taxes, représentant la prime pour la couverture d'assurance AUTOMOBILE, pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, et d'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.13.01.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – PRIME D'ASSURANCES BIENS & BÂTIMENTS DU 31 DÉCEMBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2025 – ASSUREUR BENEVA, ASSURANCES GÉNÉRALES – 39 513. \$ + TX / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER le paiement à BENEVA, Assurances générales, de la facture datée du 19 décembre 2024, au montant de 39 513. \$ + taxes, représentant la prime pour la couverture d'assurances-biens et bâtiments, pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, et d'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.14.01.25

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° 21.12.24 ADOPTÉE EN SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 2 DÉCEMBRE 2024 CONCERNANT L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR À EAU D'UNE CONTENANCE DE 12 000 GALLONS / BUDGET RÉG. 2025

ATTENDU QUE le 2 décembre 2024, lors de la séance ordinaire du Conseil, la résolution numéro 21.12.24 était adoptée confirmant l'achat d'un réservoir d'eau de 12 000 gallons, aux fins de se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Haute-Gaspésie;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le dispositif de ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **QUE** la résolution numéro 21.12.24, du 2 décembre 2024, soit amendée en ce que le dispositif de celle-ci se lise comme suit :

« Que la Ville de Cap-Chat ACHÈTE de l'entreprise « L'Arsenal », un réservoir à eau d'une contenance de 12 000 gallons au prix de 26 995. \$ plus taxes, le système d'ancrage dudit réservoir au prix de 7 150. \$ plus taxes, plus le transport au coût de 4 250. \$ plus taxes, le tout tel que plus amplement décrit à la soumission transmise à la Ville par le vendeur, portant le numéro SOUM077731B et datée du 8 novembre 2024 »;

- **QUE** la dépense soit affectée au **budget régulier 2025.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- Vœux aux citoyennes et citoyens pour la Nouvelle Année 2025;
- Respect des limites de vitesse sur notre territoire : Adapter sa conduite selon les conditions météorologiques et routières afin d'assurer votre sécurité et celle des autres usagers de la route;
- Paiement des comptes de taxe : Conformément au règlement adopté par le Conseil municipal, pour une deuxième année consécutive, le paiement s'effectue en quatre (4) versements, aux dates suivantes : 31 mars, 31 mai, 31 juillet et 30 septembre 2025.
- Demande d'appui et de collaboration des citoyens en lien avec les projets de la municipalité à venir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens assistent à l'assemblée. Le maire et le directeur général-greffier répondent aux questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER